

07/11/2023

Loi immigration : les élus manchois désunis

LE SÉNAT se penche cette semaine sur l'examen du projet de loi immigration, un texte contesté par les oppositions comme les associations, maintes fois reporté par le gouvernement. Visant à « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », il est défendu par les ministres de l'Intérieur et du Travail Gérald Darmanin et Olivier Dussopt. Il sera ensuite débattu en deuxième lecture à partir du 11 décembre à l'Assemblée nationale.

Que prévoit le projet de loi ?

En présentant il y a un an les contours de la loi promise par Emmanuel Macron durant sa campagne de 2022, Gérald Darmanin en avait ainsi résumé l'esprit : « Être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils. »

Le texte prévoit notamment une batterie de mesures destinées à faciliter les expulsions des étrangers auteurs de troubles à l'ordre public. Les débats porteront aussi sur l'instauration d'une politique de quotas migratoires déterminés annuellement par le Parlement ou encore la restriction des conditions du regroupement familial.

L'article 3 au cœur des débats

C'est le volet intégration du



➔ Le projet de loi sur l'immigration vise notamment à régulariser les personnes sans papiers qui travaillent dans les secteurs en tension comme le BTP ou la restauration.

projet de loi. Face à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs comme dans la restauration ou le BTP, l'article 3 prévoit la création d'une carte de séjour d'un an « travail dans des métiers en tension ». Les travailleurs irréguliers pourront demander leur régularisation au titre de cette nouvelle carte qui sera délivrée automatiquement, sous certaines conditions (ancienneté de séjour d'au moins trois ans en France, expérience de huit

mois pendant les derniers 24 mois dans un métier ou une zone géographique en tension).

Les associations appellent à rejeter

Hier, les associations de défense des immigrés se sont inquiétées du projet de loi immigration du gouvernement qu'elles voient comme une « accumulation de mesures répressives » et contraires aux

« principes humanistes », appelant les parlementaires à « rejeter » le texte dont l'examen débute dans l'après-midi au Sénat. « L'accumulation des mesures répressives, sécuritaires, est devenue la ligne directrice du projet de loi », a estimé Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale de la Cimade, lors d'une conférence de presse de 35 associations et collectifs de sans-papiers à Paris. En parallèle, à la mi-journée, quelque 150 personnes

se sont rassemblées devant le Sénat, à l'appel d'un collectif d'associations et de syndicats. Certaines centrales syndicales, associations ainsi que des universitaires ont ainsi demandé hier à la Première ministre Elisabeth Borne de supprimer les amendements qui « remettent en cause le droit du sol » pour les enfants nés en France de parents étrangers.

Juliette VOISIN avec AFP

« Je suis pour ce projet de loi car nous avons besoin de main-d'œuvre. Les migrants sont bienvenus chez nous pour le travail. Ils sont très bien et apprennent très vite. Dans la Manche, pratiquement un restaurant sur trois embauche des migrants. Nous ne faisons pas de différence entre migrant ou pas. »



DOMINIQUE EUDES
Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih).

« L'article 3 est une base minimum »

Anna Pic

Députée PS de la 4^e circonscription

« Nous voterons contre ce projet de loi. On cumule déjà les lois sur l'immigration. C'est la fuite en avant qui ne permet ni de mieux faire les choses ni de répondre à un besoin de régularisation. Les travailleurs sans papiers ont un contrat de travail, sont intégrés, payent des cotisations sociales. Pourquoi est-ce qu'on ne les régularise pas ? Cet article 3 n'est pas un obstacle mais au contraire, c'est une base minimum. C'est le seul que nous nous voterons. Il faut d'abord faire en sorte que les gens soient bien accueillis. Par ailleurs, un travail de renseignement est nécessaire pour que des gens qui pourraient représenter un danger ne rentrent pas et qu'ils soient arrêtés. Pour ça, il faut développer les moyens et appliquer les textes déjà votés. Il y a aussi un enjeu à proposer un entretien psychologique. Beaucoup ont vécu des horreurs tout au long de leurs parcours. Nous devons nous attacher à ce qu'ils soient pris en charge. »

« Inacceptable en l'état »

Sébastien Fagnen

Sénateur Parti socialiste

« Le durcissement du texte sénatorial rend le projet de loi inacceptable en l'état. Le texte sur la régularisation des travailleurs sans papiers prend insuffisamment en compte la réalité sociale et économique de notre pays. Ce que la droite sénatoriale veut proposer va à l'inverse de ce qu'il nous faut faire. Les femmes et les hommes, qui contribuent à l'économie, méritent d'être régularisés. Je suis donc favorable à l'article 3 mais il y a trop d'angles morts dans le reste du projet. Exclure les personnes en situation irrégulière de l'aide médicale d'État entraînerait un renoncement aux soins et la dégradation de leur santé, exposant la population à des risques sanitaires. L'Espagne a emprunté cette voie en 2012 et est revenue dessus en 2018 pour ces raisons. La question de l'intégration reste trop superficielle. Nous n'avons aucune garantie sur les conditions d'apprentissage du français. »

« Mieux protéger les Français »

Bertrand Sorre

Député Renaissance de la 2^e circonscription

« Je suis favorable à ce texte à la fois pour mieux protéger les Français et pour permettre de régulariser un certain nombre d'étrangers qui sont aujourd'hui très impliqués, qui maîtrisent le français et qui travaillent dans les entreprises et les métiers en tension. Je sais pertinemment que la position de l'extrême gauche ou de l'extrême droite seront différentes et ce n'est pas sur celles-ci qu'on peut bâtir. Si les Républicains estiment qu'il faut déposer une motion, ils en assumeront les conséquences également. Aujourd'hui, l'attente de nos concitoyens est forte à la fois sur des questions de sécurité au regard de différents événements notamment l'assassinat d'un professeur. On doit être beaucoup plus ferme avec certains étrangers qui représentent un danger pour notre pays et notre République. On doit aussi pouvoir donner plus rapidement des réponses aux étrangers qui souhaitent rester en France. »

« Maintenir l'aide médicale d'État »

Stéphane Travert

Député Renaissance de la 3^e circonscription

« Je vais regarder comment le texte va ressortir du Sénat puisqu'il vient en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Je souhaite qu'on trouve une majorité et qu'on aille au vote. Deux éléments sont des lignes rouges. Pour des questions de solidarité et de santé publique, il est hors de question que l'aide médicale d'État soit supprimée ou modifiée. Elle doit être maintenue. Je ne suis pas favorable à sa suppression comme certains le sont chez Les Républicains et au Rassemblement national. Je suis favorable à ce que l'article 3 soit maintenu et qu'on régularise les sans papiers dans toutes les filières en tension. Dans la Manche, nous avons besoin de ces personnes pour occuper des postes chez les médecins, les soignants et dans l'industrie. Cela n'exclut pas le contrôle parce que nous sommes dans une situation internationale qui fait qu'on doit être très vigilant et ça ne veut pas dire qu'il faille créer des appels d'air. »

« Un appel d'air à l'immigration »

Béatrice Gosselin

Sénatrice Les Républicains

« Si l'article 3 reste dans l'état qu'il est, autant ne pas faire de loi. On ne peut pas donner un titre de séjour à des gens qui sont entrés et travaillent en France de manière illégale. L'article 3 permettrait aux personnes qui sont sur le territoire dans l'illégalité d'obtenir des droits et un titre de séjour. C'est un appel d'air à l'immigration non contrôlée. Il faut qu'il y ait une réécriture ou un abandon de l'article 3. Il faut commencer par permettre aux Français qui n'ont pas de travail de trouver un emploi. On peut faire appel à des étrangers mais il faut réguler. On peut par exemple travailler avec les ambassades en leur expliquant nos besoins pour pouvoir compléter les métiers en tension avec tout un dispositif d'apprentissage de la langue. Il y a de bonnes choses dans ce projet mais si on garde l'article 3, on va anéantir toute cette loi. On va rencontrer les difficultés qu'on a depuis des années et on a que des mesurette qui n'apportent rien. »

« Je souhaite un référendum »

Philippe Gosselin

Député LR de la 1^{re} circonscription

« Enfin, on a ce sujet à l'ordre du jour. Il a été sans cesse différé alors que nos concitoyens attendent des réponses. Je pense que c'est un texte en trompe l'œil. Le gouvernement essaie de montrer sa force notamment avec les OQTF qui sont peu exécutées. Jusqu'en 2012, on était autour de 25 % d'OQTF, quatre ou cinq fois plus qu'aujourd'hui. Il faut rappeler aussi que le contrôle des frontières est un acte de souveraineté. Il est question de choisir qui on veut accepter. C'est pour ça que l'article 3 est un peu de la poudre aux yeux. Si on commence à régulariser tous ceux qui sont dans l'illégalité simplement parce qu'ils ont un travail, je crois qu'on fait fausse route. Il ne doit pas y avoir d'automatisme, sinon c'est la porte ouverte à trop d'abus. Je suis en désaccord total avec cet article 3. Je souhaite un référendum sur le sujet de l'immigration. Pour ça, il faut pouvoir modifier la Constitution. »